devront prendre leurs dispositions pour que leur ordre d'appel puisse leur parvenir.

Tout homme qui reçoit un ordre d'appel détache le récépissé qui y est joint, date ce récépissé, le signe lisiblement et le remet immédiatement à la poste sans affranchir et sans enveloppe, de manière qu'il parvienne au commandant du bureau de recrutement le plus tôt possible.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 4 janvier 1901
Présidence de M. Martin, vice-président

Encore une audience très courte et sans grand intérêt.

POUR LES ÉTRENNES. — Jules Lejeune et Constant Godefroy, deux individus qui habitent ordinairement Lille, sont poursuivis pour escroquerie, commise à Roubaix le premier de l'an, dans des conditions particulièrement audacieuses. Ils étaient donc arrivés à Roubaix, et se mirent *aussitôt en campagne*, allant de maison en maison, sonner aux portes, et demander les étrennes des éboueurs de la ville ; ils n'avaient garde d'oublier la carte de visite traditionnelle, et ils présentaient chaque fois une jolie carte : « Durand, egouttier de la ville. ». Par malheur, deux véritables éboueurs, MM. Gustave Fièvet et Jules Vanhecke, voyant la chose, avertirent l'agent Maes qui aussitôt les coffra. Ils avaient déjà reçu trente et un francs cinq centimes... quoqu'ils affirment n'avoir eu que trente-cinq sous en tout. L'intéressant était de savoir comment cette carte leur était venue entre les mains ; ils ont dit l'avoir trouvée ; mais M. Lehuerou-Kerisel, substitut, qui occupe le siège du ministère public, fait observer que cette version est bien peu vraisemblable ; on a en effet vérifié, il n'y a pas d'éboueur du nom de Durand ; ils auraient alors fait imprimer eux mêmes ces cartes, en vue de la petite opération qu'ils machinaient. Lejeune est un repris de justice, déjà condamné deux fois, en 1896 et en 1897, la dernière à quatre mois de prison ; il tomba à genoux devant le Tribunal en s'écriant : « Pardon, pour ma mère ! ». Après plaidoirie de Me Mortier, le Tribunal condamne Jules Lejeune à trois mois de prison ; Constant Godefroy à un mois de la même peine.

VOL AU CAMION. — Deux jeunes gens, Emile Cœudt et Hector Desquinez, étant ivres, ont, à Fiefinghien, volé une balle de coton sur la voiture de M. Duthoit, messager. A chacun trois mois de prison avec sursis.

AMATEUR DE CHIENS. — Chez M. Briet, briquetier à Roubaix, à la Justice, on a volé deux beaux chiens ; on a connu l'auteur de ce vol par un employé de la briquetterie, Clovis Brice, qui l'a vu rôder dans les environs ; c'est un nommé Rémi Verstraete, âgé de 27 ans, déjà condamné en Belgique à un an de prison pour vol domestique, et en France pour vol et pour coups. Par défaut, il est condamné à quatre mois de prison.

PRÈS DE LA GARE de Roubaix, vers une heure du matin, plusieurs jeunes gens sortaient du café ; une querelle éclata avec les agents Bosman et Moroy, qui les rappelèrent au calme ; on voulait emmener au poste un nommé Lotteus. Léon Dujardin, un jeune ouvrier mécanicien de 19 ans, intervint pour le dégager, tirant la pélerine et l'étui à revolver, et essayant de donner quelque croc-en-jambe ; aussi Léon Dujardin, qui, malgré son jeune âge, a déjà encouru deux condamnations, l'une pour coups à un mois, l'autre à cinquante francs pour port d'arme, se voit infliger quinze jours de prison.

ENFIN, deux mendiants, Ovide Goubel, 48 ans, colporteur, et Jules Secq, 47 ans, marchand ambulant, arrêtés samedi dernier à Bousbecques, sont condamnés chacun à quarante huit heures d'emprisonnement.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

UN RACCORDEMENT ENTRE LES DEUX GARES DU TOURCOING

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Veuillez me faire le plaisir de vouloir bien insérer dans votre journal si estimable ces quelques lignes.

Depuis quelques années, nos édiles recherchent par tous les moyens possibles l'embellissement de notre vieux Tourcoing.

Les résultats de leurs recherches sont déjà très importants et même splendides.

Nous constatons avec grand plaisir et reconnaissance l'éclairage de nombreuses rues, l'assainissement des quartiers ouvriers.

Bientôt, nous pourrons juger de l'achèvement complet de notre bel Hôtel-de-Ville, et la construction du palais de l'électricité, de la bourse de commerce et enfin cette gare, désirée depuis tant d'années apparaîtra sous peu au Tilleul.

C'est à propos de cette gare du Tilleul que je me permets d'entretenir vos lecteurs.

Il y aurait, ce me semble, un projet très intéressant à étudier.

Pour aider au développement des relations et à la facilité des communications pour piétons et voitures, entre la Gare des Francs et la Gare du Tilleul, on pourrait, je crois, et assez facilement, prolonger la rue de l'Espierre par la rue Montyon, et sous la voie ferrée, pour aboutir à la rue Latérale.

Nous aurions de cette façon, une voie directe entre la Gare des Francs et la Gare du Tilleul.

Je soumets ce projet à la réflexion intelligente de vos nombreux lecteurs tourquennois.

Veuillez, Monsieur le Directeur, accepter mes remerciements anticipés, et croire à mes meilleures civilités.

Un ami des voies directes

Roubaix, le 4 janvier 1901

DIVERSES RÉCLAMATIONS A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer dans votre prochain numéro notre réclamation suivante :

Plusieurs fois déjà nous avons lu plusieurs réclamations dans votre estimable journal au sujet de la Compagnie des Tramways, mais personne ne songeait à faire remarquer à la Compagnie l'incommodité de ses cars : 1. En temps de pluie, les voyageurs des plates-formes sont très insuffisamment abrités et reçoivent pendant toute le trajet, la pluie, ce qui est fort désagréable. La Compagnie pourrait facilement y remédier en y mettant une petite bâche sur le côté du car, bâche qu'on descendrait en cas de mauvais temps. 2. Le matin on fait des départs à partir de sept heures de 12 en 12 minutes ; si la Compagnie pouvait doubler son personnel à partir de 7 heures et demie pour faire les départs de 6 en 6 minutes, elle ferait un bien grand plaisir, non à un seul abonné, mais à tous.

Espérant que la Compagnie voudra bien donner suite à notre réclamation, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos sincères remerciements.

Un groupe d'abonnés

P. S. — Le froid se fait sentir et la Compagnie pourrait faire mettre dans chaque car des bouillotes, ce qui avait déjà été proposé, mais pas exaucé !

LE SERVICE DES TRAMWAYS

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

J'ai recours à votre obligeance pour vous prier de bien vouloir insérer la lettre suivante dans votre journal :

Nous sommes plusieurs abonnés de Tourcoing dont les établissements ou bureaux sont situés entre la gare de Roubaix et l'octroi. Notre besogne nous force à ne pouvoir prendre le car qu'entre 7 heures et 7 heures et demie, un peu plus tôt ou un peu plus tard suivant les jours et le travail. Or, il arrive que, lorsque vous voulez prendre le car, le conducteur vous répond invariablement « Complet ». Effectivement, à part quelques voyageurs, toutes les personnes sont des ouvriers qui ont pris le car d'assaut, soit à la place, soit à la gare de Roubaix ou même au pont Saint Vincent pour en descendre à la place de Tourcoing ; vous vous consolez en espérant prendre le suivant mais il arrive que celui-ci se trouve être dans les mêmes conditions, de même que les suivants jusque vers sept heures et demie, de sorte que de guerre lasse, et pour ne pas être transi de froid ou mouillé jusqu'aux os, vous prenez le parti de vous en retourner à pied avec votre abonnement en poche.

Il me semble cependant que la Compagnie pourrait remédier à cet état de choses en doublant tous les cars entre sept heures et sept heures et demie ou tout au moins en réservant un car sur deux, pour les voyageurs et abonnés.

J'espère qu'il suffira de signaler cet inconvénient à la Compagnie des tramways, pour qu'elle prenne les mesures nécessaires afin de satisfaire ses voyageurs et abonnés. Il y va d'ailleurs de son intérêt, car je connais plusieurs abonnés, qui ne pouvant compter sur le tramway pour retourner le soir chez eux, ont préféré prendre un abonnement au chemin de fer.

Avec mes remerciements ainticipés, veuillez agréer Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

Un abonné pour un groupe de mécontents.

CONCERTS ET SPECTACLES

LA ROBE ROUGE. — On nous annonce que l'impresario Ch. Baret nous donnera très prochainement une représentation de la « Robe Rouge », l'œuvre si remarquable de M. Brieux, dont le succès fut considérable au Vaudeville, et qui, précisément, doit reparaître dans quelques jours sur l'affiche de ce théâtre.

L'Académie française a couronné « la Robe Rouge » en lui donnant le prix destiné « à récompenser l'œuvre la plus originale comme forme et comme pensée ».

M. Baret a monté la pièce avec le plus grand soin sous la direction de M. Brieux qui revint exprès de St-Raphaël, sa résidence habituelle, pour surveiller pendant un mois *les répétitions et la mise au point de son œuvre*.

Parmi les nombreux artistes (car la distribution ne comprend pas moins de vingt rôles), nous relevons les noms de Mme Tessandier, la grande artiste de l'Odéon ; de M. Mevisto dont les créations furent si souvent appréciées à la Porte St-Martin, et tout dernièrement encore au théâtre Antoine, du bon comique Bucaille, des excellents Lemarchand, Schaub, Monplaisir, etc.

TOURCOING. — Salles des fêtes de la place Leverrier. — Dimanche 13 janvier courant, à 3 heures 1/2, la tournée Baret donnera en la salle des fêtes de la place Leverrier, la *pièce de Brieux* : « La robe rouge », avec le concours de Mme Tessandier, de l'Odéon.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME DE ROUBAIX
Direction : A. Bourdette

Entrées de faveur rigoureusement suspendues
Bureaux à 7 heures 1/4 — Rideau à 8 heures
Mercredi 9 Janvier 1901

A la demande générale, dernière représentation du Chef d'Œuvre de Gounod :

FAUST

Opéra en 5 actes et 11 tableaux, de Michel CARRE et J. BARBIER, Musique de Charles Gounod.

Au premier acte : KERMESSE, valse réglée par Mlle *Gioletti*, Maîtresse de ballet, dansée par Mlles Blanchard, Torres, Hermant, Duval, coryphées et toutes les Dames du Corps de ballet.

Au quatrième acte : LA NUIT DE VALPURGIS, grand ballet réglé par Mlle Gioletti, Maîtresse de ballet, dansé par Mlles Sampietro, première danseuse noble, Thérèse Blanchard, première danseuse demi-caractère, Gioletti, travestie, et toutes les Dames du Corps de Ballet.

Au cinquième acte : L'INVOCATION, chantée par M. Tricot, baryton.

Prix des Places. — Fauteuils, 4 francs. — Pourtours, 2 francs 50. — Premières Galeries, 1 franc 75. — Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

THÉATRE DE TOURCOING

Direction Alexandre
A 7 heures — DIMANCHE 6 JANVIER — A 7 heures
L'immense succès parisien

LE MAITRE DE FORGES

Pièce en cinq actes de Georges OHNET

THEATRE DE ROUBAIX. — Direction Louis Couvreur. — Dimanche 6 janvier 1901. — Spectacle extraordinaire. — Bureau à 5 heures 1/2 ; rideau à 6 heures. — « La Tour de Nesles », drame en cinq actes et neuf tableaux, « Le Paradis », comédie-bouffe en trois actes, et « La Mascotte », opéra-comique en trois actes. — Prix des places ordinaires.

GRAND THEATRE DE LILLE. — Direction Bourdette. — Dimanche 6 janvier. — Bureaux à 5 heures ; rideau à 5 heures 1/2. — Spectacle de gala, avec le concours de Mme Villette, forte chanteuse du Grand Théâtre de Montpellier : M. Mestre, fort ténor du Grand Théâtre de Toulouse ; M. Talazac, basse noble du Grand Théâtre de Bordeaux. — « La Juive », grand opéra en cinq actes, et « Le Courrier de Lyon », drame en six actes.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1.25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.55
Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	2.75
Même boîte deuil, imprimées	3.50
» » » (gravure)	4.50

NORD

ARRESTATION DE DANGEREUX BANDITS A DUNKERQUE. — La police de Dunkerque vient de se signaler par une quadruple arrestation.

On se rappelle que, depuis un mois, des vols avec effraction ont été commis dans les environs de Dunkerque, notamment à Loon et à Saint-Pol.

A Loon, le coffre-fort du chef de gare fut enlevé et les 900 francs qu'il contenait disparurent.

Il y a huit jours, les cambrioleurs pénétrèrent chez M. Loosdregt, adjoint au maire de Saint-Pol, et descellèrent le coffre-fort pesant 220 kilos, qui fut retrouvé dans le jardin. Les voleurs ne purent le fracturer et durent se contenter d'enlever un pot de beurre, une caisse de cigares, deux pistolets, une pendule et quelques bouteilles de vin.

A la suite d'une minutieuse enquête, M. Sauvage acquit la certitude que les voleurs étaient les quatre frères Kerfyser, habitant Coudekerque-Branche, et, un soir, accompagné de quatre agents, il se rendit dans cette commune et arrêta trois des coupables au moment où ils sortaient de chez eux. Le quatrième, Albert Kerfyser, réussit à prendre la fuite.

Une perquisition faite au domicile des frères Kerfyser fit découvrir tous les objets enlevés chez M. Loosdregt, ainsi qu'un matériel complet de cambrioleur.

UN DRAME A LA BOISCRETTE, PRES AVESNES. — Un jeune homme de dix-neuf ans, préposé des douanes en demi-solde, était, depuis quelque temps, en désaccord avec son père, préposé à la Boicrette, chez lequel il demeurait. Ce différend avait éclaté, paraît-il, au sujet d'un mariage que le jeune homme voulait contracter.

Ce jeune préposé avait plusieurs fois proféré des menaces contre son père et sa sœur ; mardi, il poursuivit cette dernière avec son revolver d'ordonnance, chargé de six balles, mais ne parvint pas à l'atteindre. Il se tira alors un coup de revolver dans la tête : la mort fut instantanée.

COUR D'ASSISES. — Nouvelle affaire pour les prochaines assises :

Mœurs à Saint-Amand. — Victor-Auguste Meyer, âgé de 41 ans, né à Grenoble (Isère), marchand de musique, demeurant à Saint-Amand, arrondissement de Valenciennes.

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Joseph Clément, lieutenant au 20e d'artillerie, fils de M. Léon Clément, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien sénateur de l'Indre, et de Mme Clément, née Rouzel, avec Mlle Juliette Lionel Marie, fille de M. Lionel Marie, ancien préfet, chef des services administratifs du chemin de fer du Nord, et de Mme Lionel Marie, née Picot.

— On annonce les fiançailles de M. Raoul Dubron, conseiller municipal de Douai, avec Mlle Jeanne Loir, fille de M. Loir, négociant à Lille.

PAS-DE-CALAIS

LE MONUMENT D'UN PETIT SOLDAT. — Le printemps dernier, au mois d'avril, un sergent-major du 8e de ligne, en garnison à Saint-Omer M. Georges Blanchet, faisait preuve d'un esprit de courageux sacrifice. Se trouvant en congé de convalescence à Beauvais, sa ville natale, il n'hésitait pas à se jeter à l'eau pour sauver un petit enfant de quatre ans qui se noyait. André Brisse, le jeune imprudent, fut rendu à sa mère ; mais, dès le soir même son sauveteur était repris d'une fièvre intense, et quelques jours après, mourait victime de sa généreuse action.

La ville de Beauvais, un groupe nombreux d'habitants et la famille du sergent-major Blanchet se sont unis pou honorer la tombe de ce modeste héros. Nous avons vu hier le monument simple et sévère que cisèle le statuaire Corneille Theunissen, aidé de l'architecte Prosper Bobin.

Cette œuvre, tout imprégnée d'émotion, se compose d'une stèle de 2 m. 50 de hauteur, dont la partie supérieure s'accompagne d'une lourde guirlande de cyprès.

Au centre, un médaillon taillé dans la pierre — pierre de Soignies — nous montre les traits du sergent Blanchet sur son lit de mort qu'éclaire une croix rayonnante. Au-dessous, sur la face de la stèle, une grande et souple palme supporte et encadre une plaquette de bronze représentant la pathétique scène du sauvetage. Quatre couronnes d'immortelles placées aux coins inférieurs du monument complètent cet ensemble, qui sera placé dans le coin le plus ombreux, le plus tristement poétique du cimetière.

Et il dormira là doucement, ce pauvre et regretté petit soldat de France qui, à l'exemple de tant d'autres, donna, sans hésiter, sa vie pour le devoir !

NECROLOGIE. — Les funérailles du Frère visiteur des Frères du district de Saint-Omer, ont été célébrées, jeudi, à neuf heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Saint-Omer, au milieu d'une affluence considérable.

— M. Auguste Bonnet, conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer, ancien adjoint au maire, a succombé, mercredi matin, aux suites d'une hémiplégie, à l'âge de 70 ans.

BELGIQUE

La mort de M. le baron Béthune. — Le vice-président du Sénat belge, M. le baron Béthune, est décédé dans la nuit du 3 au 4 janvier, au château d'Overhamme-lez-Alost, à l'âge de 70 ans.

Né à Courtrai le 14 mai 1830, M. le baron Béthune avait débuté en 1859, dans la carrière publique en siégeant au conseil provincial du canton d'Alost. Il fut successivement élu conseiller communal et échevin de cette ville, sénateur de l'arrondissement de Courtrai.

Au Sénat, M. le baron Béthune joua un rôle des plus actifs, particulièrement comme rapporteur de la commission des finances, dont ses collègues lui ont encore, au début de cette session, confié la présidence.

Parmi ses rapports les plus remarquables, citons celui qui avait pour objet l'institution d'une Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, les rapports sur les projets de loi réglant les conventions entre la Belgique et l'Etat indépendant du Congo, celui qui avait pour objet l'ouverture d'un crédit d'un million pour venir en aide aux populations industrielles et agricoles à l'occasion des rigueurs de l'hiver de 1891, le rapport sur le projet de loi portant exemption du droit de fanal, établissement d'un droit d'accise sur la margarine et modifications du tarif des douanes. Il prit part également, durant sa longue carrière parlementaire, à de nombreuses discussions importantes.

C'est le 26 avril 1892 que l'honorable sénateur fut élevé par ses collègues à la première vice-présidence de la haute assemblée, après avoir rempli, pendant près de huit années, les fonctions de premier secrétaire.

A l'ouverture de la dernière session, on se rappelle que le défunt avait été réélu, par l'unanimité de ses collègues, au poste éminent de la première vice-présidence du Senat.

M. le baron Béthune était commandeur des ordres de Léopold et de Saint-Grégoire le Grand, décoré de la croix civique de 1re classe et de la croix « Pro-Ecclesia et Pontifice ».

M. le baron Béthune a été également président de la commission des hospices civils de la ville d'Alost, président du Comice agricole et membre du Comité des Associations conservatrices de Courtrai et d'Alost.

Les nombreux services qu'il rendit à ces titres divers, à la cause de la religion et de la patrie resteront gravés dans le souvenir reconnaissant de tous les catholiques belges.

On sait que le défunt était père de M. le baron Léon Béthune, représentant pour l'arrondissement d'Alost.

POUR LES DESERTEURS BELGES. — Une grande réunion aura lieu dimanche prochain, pour les déserteurs belges, au café du Point-Central de Tourcoing. De 2 heures à 9 heures du soir, tous ceux que la loi d'amnistie récemment promulguée en Belgique, intéresse soit comme déserteurs, soit comme retardataires, pourront recevoir tous les renseignements nécessaires pour faire leur déclaration.

LE MARCHE DU TRAVAIL EN NOVEMBRE 1900. — L'industrie charbonnière a conservé une très grande activité que n'a influencée en rien un léger fléchissement des prix de la houille. Ce lui-ci est toutefois insuffisant pour rendre l'animation à la métallurgie, dont la situation reste fort déprimée. Hauts-fourneaux, laminoirs, forges et aciéries marchent à une allure réduite et d'aucuns sont même complètement arrêtés. Des réductions de salaires s'en sont suivies pour le personnel ouvrier, atteint d'autre part par un développement anormal du hômage. La crise demeure toujours étrangère aux ateliers de construction bien que ceux-ci aussi commencent à noter les symptômes d'un ralentissement prochain. La verrerie reste quasi-inactive, par suite de la prolongation de la grève. La fabrication de produits émaillés signale une légère amélioration. Les métiers du bâtiment, favorisés par une température clémente, bénéficient généralement d'une activité inusitée en cette saison ; les diverses tranches du vêtement voient, pour cette raison, dimnuer un peu l'animation qui marque habituellement pour elles l'entrée de l'hiver. Dans le groupe des textiles, l'industrie lainière manifeste toujours beaucoup de faiblesse et le tissage du coton, déjà peu favorisé ces mois derniers, voit sa situation s'assombrir encore. Les filatures de coton et de lin conservent une activité satisfaisante.

LA NEIGE EN BASTOGNE. — La neige est tombée en abondance pendant toute la journée de mercredi dans la province de Bastogne. La couche de neige qui recouvre le sol a environ dix centimètres d'épaisseur. Le froid qui a commencé de sévir l'a déjà durcie.

BRUXELLES

LE ROI DES BELGES ET LE TZAR. — Les journaux parlent d'un voyage que le roi se proposerait de faire en Russie en vue d'une entrevue avec le Tzar.

NEDERBRACKEL

ASSASSINAT D'UN JEUNE HOMME. — Nous avons parlé hier de l'assassinat en cette commune, d'un jeune homme de 28 ans. Il paraîtrait que ce jeune homme, originaire de la localité, habitait actuellement près de Charleroi, qu'il n'était revenu en cette commune que pour voir ses parents à l'occasion du jour de l'an et que, dans la nuit du 1 au 2, il avait quitté ses camarades disant que, malgré l'heure avancée, il voulait retourner dans un estaminet où l'on n'avait répondu à leurs appels. Il était encore porteur de son porte-monnaie contenant 41 francs environ, ce qui écarte toute idée de vol. Ces renseignements ont été donnés par l'un de ses camarades.

ANVERS

LA GREVE DES DOCKERS. — REPRISE DU TRAVAIL. — Dans le meeting public tenu jeudi soir la reprise du travail a été confirmée. Elle s'est confirmée vendredi matin d'une façon très paisible. On signale cependant une forte bousculade qui s'est produite entre les irréguliers et les fédérés, au quai de l'Entropôt et un autre incident du même genre au bassin Kattendyk. Beaucoup de fédérés travaillent d'autre part à côté des irréguliers. Mais on croit que ceux-ci seront obligés de se retirer. Il y a eu en tout quatre arrestations de grévistes pour attentat à la liberté du travail. Par crainte de troubles, la garde civique est maintenue sous les armes.

MARCHIENNE-AU-PONT

TUE A COUPS DE BATON. — Dans la nuit de mardi à mercredi, deux jeunes gens ont été assaillis, quai du Bassin, par une bande d'individus. L'un des jeunes gens s'enfuit ; l'autre fut assommé à coups de bâton. Les meurtriers ont fait disparaître le cadavre. On ne connaît pas encore l'identité de la victime.

TOURNAI

SERVICE PHARMACEUTIQUE. — Les officines ouvertes le dimanche 6 courant, de midi à 10 heures du soir, seront exclusivement celles de MM. Bréda, rue de la Tête-d'Argent, 6 ; Canivet, Place Saint-Pierre, 16 ; Hébart, rue Royale, 22.

Les TOUX, les RHUMES, Les BRONCHITES, les GRIPPES, Les QUINTES de la Coqueluche, L'INFLUENZA, les CATARRHES, Les accès d'ASTHME, Les SUFFOCATIONS,
sont immédiatement soulagés par

Le SIROP et la PATE DES 24 HEURES

Ces deux remèdes, devenus populaires, sont toujours l'objet de mes plus grands soins. Leur prix : 1 fr. 50, les met à la portée de toutes les bourses. Rien de meilleur au goût, ni comme efficacité. La PATE DES 24 HEURES est un bonbon délicieux. **Quand vous tousserez, rappelez-vous-en.**

Dépôts : Pharmacies **COUVREUR**, à Roubaix ; **BRUNEAU**, à Tourcoing ; **BRAME**, à Tournai ; **BOSSAERT**, à Courtrai ; **FONDER**, à Mouscron ; **MERCIER**, à Wattrelos ; **SARRAZIN**, au Blanc-Seau ; **DUMOULIN**, à Roncq ; **VERDIER**, à Lannoy ; **SANSOEN**, à Croix ; **FLAMENT**, à Wasquehal ; **MESEMACKER**, à Halluin ; **ROTIERS**, à Menin ; **DESCHILDRE et VANVIN-DEKENS**, à Comines ; **LEQUIEN**, à Linselles.

VAULX

UN ACCIDENT. — Des ouvriers étaient occupés, hier matin, à décharger des sommiers en fer, quand l'un d'eux glissant, des mains d'un ouvrier Léopold Olivier, tomba sur la jambe droite de ce dernier et la lui fractura. Après avoir reçu les premiers soins sur place, le blessé a été dirigé sur l'hôpital.

MENIN

UN VOL DANS UNE FERME. — Des malfaiteurs se sont introduits au cours de la nuit de jeudi, dans la ferme de M. David, hameau du Cornet, à Menin. Ils se sont emparés de deux mottes de beurre et d'un coffre contenant des vêtements. Plainte a été déposée.

VOICI la liste des jeunes gens qui prendront part au tirage au sort pour la milice, le vendredi 25 janvier prochain :

Arnould Alexandre, Aspeel Polydore, Baes Gustave, Barbe Julien, Baston Julien, Benoot William, Bourgois Cyrille, Braems Jean, Breyne Julien, Brulez Arthur, Buttaye Arthur, Caene Arthur, Caene Ernest, Callemyn Gustave, Callens Arthur, Callewaert Henri, Carlier Jean, Castro Jules, Claus Jules, Coel Jules, Coolman Léon, Coopman Henri, Coudenys Louis, Craeynest Alois, David Albert, David Arthur, Debrouwère Théodore, Debrunne Edmond, Declercq Adelard, Decraemer Ferdinand, Decuypere Henri, Dedeurwaerder Alphonse, Dehollander Maurice, Dejonghe Pierre, Dekeeuwer Gaspard, Dekoker Adolphe, Delanghe Arthur, Delbaere Cyrille, Delbaere Georges, Delbaere Henri, Deleu Alberic, Deleu Hector, Deleu Léonold, Delmotte Henri, Delmotte Polydore, Deman Polydore, Denys Julien, Depraeter Henri, Depraeter Cyrille, Deprez Isidore, Deroy Georges, Derudder Jean, Derycke Emile, Desmet Camille, Dewaele Richard, Deweirdt Abel, Dosfel Paul, Ducastel Joseph, Ducastel Julien, Ducastel Léopold, Ducastel Théophile, Duhayon Henri, Dujardin Arthur, Duprel Georges, Duthoy Norbert, Feys Achille, Fieuw Camille, Fievez Gabriel, Flament Achille, Fontaine Emile, Foubert Camille, Goemaere Emile, Grillet Marcellin, Grymonprez Henri, Guilmain Jules, Hervein Nestor, Hespel Ernest, Hof Hector, Hollez Nestor, Holvoet Julien, Isenbaert Joseph, Joos David, Lambelin Auguste, Lannoy Adolphe, Leeman Germain, Lefever Léon, Leleu Jules, Lepeere Théophile, L'haire Alphonse, Lodewyck Maurice, Lommaert Gustave, Loncke Cyrille, Loose Théophile, Louwveldt Edmond, Louage Léon, Mabesoone Oscar, Mahieu Camille, Malfait Hector, Mœrman Joseph, Nevejans Daniel, Nollet Auguste, Olieux Isidore, Oorsaert Gustave, Oost Henri, Ostyn Louis, Pattin Hector, Piers Julien, Pinoy Emile, Plomp François, Pollie Richard, Pottie Louis, Pottillius Emile, Provost Albert, Pyne Eugène, Quivrin Henri, Ramaeker Joseph, Ramaut Félix, Rammant Gustave, Rauwel Julien, Reynaert Cyrille, Reyns Julien, Roetynck Hector, Roose Emile, Sabbe Albert, Salmon Cyrille, Santy Modeste, Saver Heliodor, Segers Remi, Sengier Marcel, Seys Urbain, Simoens Godefroid, Simone Albert, Speekaert Henri, Staelens Arthur, Staes Emile, Steenput Pierre, Stymans Jean, Syx Paul, Toussaint Alebrt, Toussaint Arthur, Trachet Paul, Trappeniers Victor, Tremmery Nestor, Valcke Victor, Vanaerde Emile, Vancraeynest Gentil, Vancraeynest Victor, Vancraeynest Camille, Vandamme Achille, Vandecasteele Hector, Vandemoortele Auguste, Vandenabeele Henri, Vandenabeele Joseph, Vandenhaegli Wolter, Vanderbeken Henri, Vanderlinden Charles, Vandermolen Paul, Vandesonneville Joseph, Vandevenne Adolphe, Vandewalle Alphonse, Vandoorne Emile, Van Eeckhout Conrard, Van Gorp Christiaen, Vanhaverbeke Victor, Vanhee Théophile, Vanneste Emile, Vanoutrive Albert, Vanpoucke Edouard, Vanroye Célestin, Vanthournout Arthur, Vanthournout Gaston, Verbanck Achille, Verbanck Polydore, Verbrugge René, Verfaille Léon, Verhaeghe Alphonse, Verhas Hector, Verholleman Joseph, Verhulst Hector, Verlinde Achille, Vermant Henri, Verpoort Charles, Verschelde Jules, Verstraete Adhémar, Verstraete Emile, Verstraete Jules, Vrauckx Henri, Willems Arthur, Wybo François, Yvanoff Raymond.

ESTAIMBOURG

UNE ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO a été ouverte à la maison communale sur la demande de la fabrique de l'église dudit lieu, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'échanger une parcelle de terre située au dit lieu, hameau de la place, le long de la route provinciale de Pecq à Lannoy, section a 583D, 583G du cadastre contre une autre parcelle d'une valeur de 700 francs, ou un capital nominal de 700 francs de rente belge 3 pour cent, 2e série, à inscrire au grand livre de la dette publique de Belgique.

WERVICQ

DECORATION CIVIQUE. — Par arrêté royal *du 2 janvier, 1901, la médaille civique est décernée* à MM. Catteeuw (J.-F.), Reynaert (N.-H.) et Roose (C), sergents au corps volontaire de sapeurs-pompiers de la ville de Wervicq (Flandre occidentale).

MOUSCRON

CONSEIL COMMUNAL. — Séance du vendredi 4 janvier 1901. — Le Conseil communal de Mouscron s'est réuni vendredi soir, à sept heures, à l'Hôtel de Ville. Etaient absents : MM. Muliez, Dufort et Bonte. Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé. Deux articles ajoutés d'urgence à l'ordre du jour et relatifs à la réception des travaux de construction de l'Abattoir et à la communication des arrêtés de M. le Bourgmestre, à l'occasion de la stomatite aphteuse dans les fermes, sont également approuvés sans observation. Approuvés en outre les deux premiers articles de l'ordre du jour concernant les emprises de terrain pour l'élargissement de la route du Riaquons-Tourt, et le procès-verbal de location des échoppes.

—— Procès-verbal de l'adjudication de l'éclairage des hameaux. — Après une observation de M. Catteau, M. le président expose que l'on prochain chaque section sera délimitée et le nombre de lanternes sera fixé dans chaque section. De plus, on ne pourra devenir adjudicataire que d'un seul lot, de façon à pouvoir assurer le service de l'éclairage. — Approuvé.

—— Le procès-verbal d'adjudication des fournitures aux Hospices est approuvé sans observation.

—— Règlement sur les bâtisses. — M. Coppenolle donne lecture des modifications proposées par le Collège échevinal pour la construction des maisons ouvrières. Désormais aucune construction nouvelle ou reconstruction ne pourra être faite sans l'approbation du Collège échevinal. Toute maison devra avoir au moins deux chambres d'une superficie de huit mètres carrés chacune. — M. Lepoutre trouve que cet article du règlement est de nature à nuire aux constructions nouvelles et aux petits loyers. — M. le président répond que cette clause est nécessaire à la salubrité et à l'hygiène publique et de nature à enrayer l'affluence, à Mouscron, d'une quantité d'ouvriers besoigneux des villes frontières. Les finances de la ville en profiteront à leur tour. — L'article 8 est modifié de telle sorte que les puits d'eau devront être recouverts et pourvus d'un corps de pompe. Ils devront être construits en outre à une distance d'au moins quatre mètres des lieux d'aisances. Cet article 8 mis aux voix est approuvé par 7 voix contre une : celle de M. Lepoutre. Les articles 10, 22, 25, 37, 40, 42 et 43 sont successivement approuvés.

Le règlement sur la construction d'aqueducs est maintenu tel qu'il fut primitivement rédigé.

La séance publique est levée à huit heures et demie.

ESTAIMPUIS

LISTE DES MILICIENS appelés à prendre part au tirage au sort qui aura lieu à Templeuve, salle de la Justice de paix, le lundi 4 février 1901, à dix heures du matin :

Brunin Victor, Chapitre Arthur, Declercq Honoré, Depoortere Alfred, Deprez Auguste, Duches Aloïse, Duponl Henri Duquenne Arthur, Duquesne Vincent, Durieu Alfred, Heupel Albert, Himens Alfred, Hubaut Moïse, Leblanc Alfred, Lefebvre Paul, Lejeune Léon, Lepoutre Henri, Masure Maurice, Pauwels Badilon, Rasson Alphonse, Renard Emile, Seynave Albert, Spriet Réné, Trentesaux Alfred, Vandemeulebroucke Arthur, Vandenberghe Joseph, Vandarsarren Arthur, Vercleven Henri, Vrumsane Albert.

L'ASTHME ENFIN GUÉRI !

Le Docte Schiffmann prouve sa confiance en son remède en le donnant gratuitement.

Le Dr Rudolph Schiffmann est une autorité reconnue en ce qui concerne les maladies de la gorge et des poumons, et il a, pendant une pratique de plus de trente ans, certainement traité et guéri plus de cas d'Asthme et de maladies s'y rattachant que tout autre médecin du monde. Il annonce qu'il a enfin perfectionné un remède qui non-seulement soulage instantanément les pires attaques, mais guérit d'une façon permanente des milliers de cas soi-disant « incurables ». Le Dr Schiffmann a pleine et entière confiance en son remède, et pour convaincre les autres de ses mérites de la manière la plus prompte et la plus sûre, il nous a demandé d'annoncer qu'il offre d'envoyer gratuitement un échantillon suffisant de son remède à toute personne qui lui enverra ses nom et adresse, écrits lisiblement sur une carte postale, d'ici quatre jours. Il croit qu'un essai personnel sera le plus convaincant et le seul moyen de détruire le préjugé tout naturel de milliers d'asthmatiques qui, jusqu'ici, ont cherché un remède en vain. Une bonne occasion d'essayer, sans frais, un remède aussi célèbre et d'une aussi grande efficacité devrait être saisie avec empressement par tout malade. Adresse : Dr R. Schiffmann, 160, boulevard Anspach, Bruxelles. 79088d

L. GERVALLE & C

COMPTOIR GÉNÉRAL DE CHANGE

46, rue de la Gare Roubaix. | 11, rue Carnot Tourcoing.

ORDRES EN BOURSE

DE PARIS, LONDRES, BRUXELLES, AMSTERDAM

AVIS. — Nous avons l'honneur d'informer notre clientèle qu'à partir du 1er Janvier, nous recommencerons la publication de notre journal :

L'ÉCHO DE LA BOURSE

Nous nous efforcerons, dans cette publication, de donner à notre clientèle une direction sérieuse et de la mettre en garde contre toute affaire ne présentant pas des garanties de premier ordre.

Abonnement : 5 francs par an. On peut s'abonner dès à présent. 78979

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi 4 janvier 1901

PARIS, 4 janvier 1901.

La fin de la Bourse d'hier a été l'exacte contre-partie de ce qu'avait été la première partie et surtout du progrès général de la veille. Une réaction s'est dessinée dans tous les groupes et la meilleure partie de l'amélioration qui s'était déclarée depuis la liquidation de janvier a été perdue. Ce revirement a eu pour cause l'élévation de 4 à 5 % du taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre. Les cours de ce *matin sont excellents. Le Trois* % a traité de 101.85 à 102.21, l'Extérieure de